

*Date de dépôt : 7 décembre 2016*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Alberto Velasco : Faut-il vraiment que l'Hospice général de Genève gèle les prestations offertes aux personnes âgées sous forme d'une semaine de vacances au Chalet Florimont ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 25 novembre 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*L'Hospice général possède deux maisons de vacances situées dans le canton de Vaud pour l'accueil des personnes âgées, notamment celle dite du Chalet Florimont. Puisque l'HG appartient à la République, et que par transitivité ce Chalet est aussi la propriété de la République, il est par conséquent aussi celui des citoyen-ne-s. Par ailleurs, l'HG reçoit une subvention de fonctionnement, dans le cadre d'un contrat de prestations avec l'Etat, de 78 millions. La prestation que l'HG délivre au Chalet Florimont pour les personnes âgées étant comprise. Par décision unilatérale, l'HG a décidé que, étant donné les charges de fonctionnement de ce chalet et son taux d'occupation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il allait geler les prestations offertes au Chalet Florimont. Et ce alors même que la Commission des finances du Grand Conseil avait émis le souhait qu'elle soit consultée si une décision dans ce sens devait être prise. C'est dire le respect que le conseil d'administration de l'HG a pour le GC.*

*Considérant que les personnes âgées se rendant dans ces lieux de vacances ont rendu un service à notre République non seulement en tant que contribuables, mais aussi de par leurs participations au bien-être de notre République, à ce titre elles méritent notre considération.*

*Enfin, il est à relever que, depuis 2010, c'est 2459 personnes âgées qui ont pu profiter d'un séjour dans ces maisons de vacances. Contrairement à un séjour dans un hôtel où les statistiques de remplissage sont basées sur le nombre de lits et non sur les chambres occupées, en septembre 2016, le taux d'occupation des chambres était de 99% et celui des lits de 86%. Enfin, il est arrivé que des séniors soient refusés par manque de places.*

*Par ailleurs, on sait que La Nouvelle Roseraie est soutenue au moyen d'une subvention de 745 000 F attribuée par la Ville de Genève, qui se justifie par le fait que toute prestation sociale a un coût et qu'à ce titre elle doit être subventionnée afin d'assurer son accessibilité.*

*Mes questions :*

- Alors que l'Hospice général annonce, pour 2015, un déficit de 950 000 F concernant la gestion de ce Chalet, à combien se monte le subventionnement de cette prestation sociale ?*
- L'Hospice général ayant annoncé que ce déficit de gestion justifie son gel de cette prestation, pourrait-on nous indiquer les détails des chiffres et imputations qui démontrent ce déficit ?*
- Bien que les statistiques pour 2015 montrent une diminution de la fréquentation, est-ce toujours le cas pour l'année 2016 ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les séjours pour personnes âgées dans les maisons de vacances exploitées par l'Hospice général, dont le chalet Florimont à Gryon, ne font l'objet d'aucune subvention. Ils émarginent entièrement au budget de fonctionnement de l'Hospice général.

Le déficit des maisons de vacances exploitées par l'Hospice général, conjointement avec la Ville de Genève s'agissant de la Nouvelle Roseraie, se présente comme suit :

en K CHF		CAD	Florimont	Nouvelle Roseraie	Total
2012	charges	(1'515)	(1'468)	(1'446)	(4'429)
	prise en charge VdG			581	581
	produits	110	719	764	1'593
	<b>résultat</b>	<b>(1'404)</b>	<b>(749)</b>	<b>(101)</b>	<b>(2'254)</b>
2013	charges	(1'507)	(1'539)	(1'547)	(4'592)
	prise en charge VdG			707	707
	produits	43	708	738	1'488
	<b>résultat</b>	<b>(1'464)</b>	<b>(831)</b>	<b>(102)</b>	<b>(2'397)</b>
2014	charges	(1'637)	(1'501)	(1'492)	(4'630)
	prise en charge VdG			694	694
	produits	40	660	729	1'428
	<b>résultat</b>	<b>(1'597)</b>	<b>(841)</b>	<b>(69)</b>	<b>(2'507)</b>
2015	charges	(1'561)	(1'624)	(1'603)	(4'788)
	prise en charge VdG			745	745
	produits	32	673	714	1'419
	<b>résultat</b>	<b>(1'529)</b>	<b>(951)</b>	<b>(144)</b>	<b>(2'623)</b>
évolution 2015/2014					+5%

\* CAD = centre d'animation pour retraités

Pour l'année 2016, le taux de fréquentation du chalet Florimont à fin août était inférieur à 2015 (56% contre 59%). Il connaît une légère amélioration ces derniers trois mois (+5%), insuffisante toutefois pour impacter la forte tendance déficitaire.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP